L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N°459 DU JEUDI 19 Novembre 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

AGEPI DANS LES LOCAUX DU FADEM P.3

LE SENS D'UNE VISITE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU PARTENARIAT



Orpaillage illégal à Kintinian P.4



ENTRETIEN P.5



Affaire Nabayagate P.6



Edito à vue d'Aigle

Un mauvais procès fait à la Guinée

Depuis que la Guinée de Mamadi Doumbouya a pris la décision souveraine d'interdire l'orpaillage clandestin et illégal sur toute l'étendue de son territoire national, avec la reconduite à la frontière des orpailleurs étrangers (majoritairement des Burkinabé), elle ne cesse de faire l'objet d'attaques injustifiées de la part des autorités et des médias de Ouagadougou.

La Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso (RTB) est allée jusqu'à se permettre de signer un éditorial particulièrement hostile à la Guinée et à son président, avec une caricature désobligeante de ce dernier. Une attaque qui,...

Secteur des Transports P.3
Les vérités du ministre Ousmane Gaoual Diallo

Orpaillage artisanal P.4
La CRIEF condamne à deux ans de prison les 22 anciens administrateurs territoriaux de Siguiri

Vie de la nation P.2
Entre ouverture institutionnelle et exigence de structuration : La Guinée à l'heure de la maturité

Édito à vue d'aigle



Un mauvais procès fait à la Guinée

Depuis que la Guinée de Mamadi Doumbouya a pris la décision souveraine d'interdire l'orpaillage clandestin et illégal sur toute l'étendue de son territoire national, avec la reconduite à la frontière des orpailleurs étrangers (majoritairement des Burkinabé), elle ne cesse de faire l'objet d'attaques injustifiées de la part des autorités et des médias de Ouagadougou.

La Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso (RTB) est allée jusqu'à se permettre de signer un éditorial particulièrement hostile à la Guinée et à son président, avec une caricature désobligeante de ce dernier. Une attaque qui, comme il fallait s'y attendre, a choqué au plus haut point tous les Guinéens patriotiques.

La DCI-PRG (Direction de la Communication et de l'Information de la Présidence de la République de Guinée) ne s'est pas fait prier pour répondre à la RTB.

Pour tous les observateurs sérieux, l'on est en train tout simplement de faire un mauvais procès à la Guinée qui n'a fait que prendre des mesures qu'elle juge légitimes pour protéger son environnement, tout en préservant les ressources de son sous-sol.

Lorsqu'en janvier 2022, le Mali a été frappé de plein fouet pour un embargo décrété par la CEDEAO, la Guinée de Mamadi Doumbouya avait catégoriquement refusé de fermer ses frontières.

Le 29 avril 2023, l'on s'en souvient, la Guinée et le Burkina Faso ont signé 22 accords couvrant la sécurité, les transports, le commerce et les infrastructures.

En juillet 2023, le Niger a été frappé à son tour de sanctions par la CEDEAO et menacé d'une intervention militaire. Le chef de l'Etat guinéen a une nouvelle fois refusé de s'associer aux sanctions. Il a aussi rejeté l'option militaire et a prévenu que celle-ci coûterait cher, en vies humaines comme sur le plan politique.

Le 31 décembre 2024, le président guinéen, Mamadi Doumbouya, a publiquement réaffirmé son soutien aux présidents du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

En janvier 2025, du matériel militaire destiné au Mali a transité par le territoire guinéen. En avril, la Guinée et le Mali (les deux poumons d'un même corps) ont cru devoir renforcer leur coopération militaire dans les domaines spécifiques du renseignement, de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité des frontières.

En août de la même année, le bouillant capitaine Ibrahim Traoré du Burkina Faso a reconnu l'apport de formateurs militaires guinéens à la formation des forces burkinabè.

Au regard de tout ce qui précède donc, il est à espérer vivement que la raison finira par l'emporter sur la passion. L'interdiction de l'orpaillage clandestin en Haute Guinée ne devrait en aucun cas être à l'origine d'une crise diplomatique aux conséquences imprévisibles entre Conakry et Ouagadougou. A méditer…

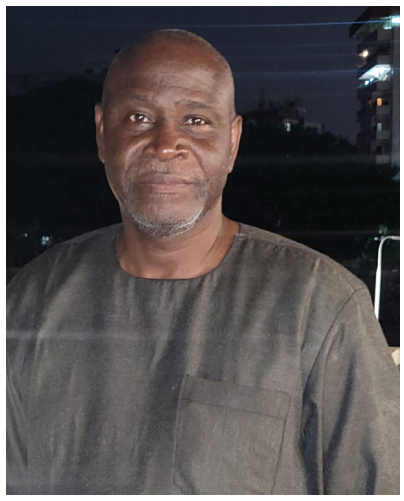
Kèfina Diakité

L'Aigle Infos

Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Sammuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Ibrahima Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: Ibrahima BANGOURA
Photographe: Moustapha Camara
Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Vie de la nation

Entre ouverture institutionnelle et exigence de structuration : La Guinée à l'heure de la maturité



Semaine du 12 au 18 novembre 2026

La semaine écoulée, du 12 au 18 novembre 2026, a offert à la Guinée — et particulièrement à Conakry — un miroir saisissant de ses contradictions fécondes et de ses promesses de structuration. À travers le dialogue institutionnel, les appels au dépassement des querelles et la mise en place de mécanismes concrets d'appui aux secteurs vitaux, le pays semble chercher un point d'équilibre entre l'impératif d'ordre et la nécessité de bâtir des cadres durables. Dans un monde traversé par des crises silencieuses et des recompositions géopolitiques complexes, chaque pas vers la méthode et la cohésion prend une valeur particulière.

1. Sociopolitique : Le dialogue comme antidote aux fractures

Sur le plan sociopolitique, la rencontre du jeudi 12 novembre 2026 au Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM) a illustré combien la parole apaisée et le sens des responsabilités peuvent faire reculer les tensions stériles. Face aux divisions et aux débats parfois âpres qui agitent les organisations professionnelles, l'appel au dépassement, à la fraternité et au respect des décisions de justice rappelle qu'aucune institution ne gagne à s'enfermer dans la confrontation permanente.

La maturité politique et civique se mesure précisément à cette capacité de tourner la page des querelles pour se concentrer sur l'essentiel : la légitimité, l'efficacité et l'intérêt supérieur du métier. Lorsque les acteurs choisissent de privilégier l'ouverture plutôt que le repli, ils envoient un signal fort : la refondation ne se décrète pas seulement par le haut, elle se nourrit aussi de la capacité des corps sociaux à s'élever au-dessus des rivalités.

2. Économie : De la viabilité des entreprises à l'urgence du quotidien

Sur le front économique, cette mi-novembre a mis en lumière une exigence devenue incontournable : celle de la viabilité réelle des structures et de la professionnalisation des acteurs. Qu'il s'agisse du lancement de démarches d'appui matériel — avec la date butoir du 18 novembre fixée par le FADEM pour les candidatures d'équipements légers — ou des réflexions sur la pérennité économique des entreprises, la question centrale demeure la même : comment transformer l'effort quotidien en valeur durable ?

Pour la presse écrite en particulier, l'enjeu est double : préserver la force patrimoniale et la profondeur d'analyse du papier face à l'instantanéité numérique, tout en bâtissant des modèles économiques capables de résister aux coûts et aux mutations du marché. Mais au-delà des secteurs spécialisés, l'économie guinéenne continue d'être jugée sur sa capacité à alléger le poids du quotidien pour les ménages, à encourager la production locale et à protéger les plus vulnérables contre les aléas de la vie chère.

L'œil de Kèfina : Bâtir sur la durée

Au terme de cette semaine du 12 au 18 novembre 2026, une conviction s'impose : la Guinée n'a pas besoin d'effets d'annonce éphémères, mais d'une culture de la constance, de la rigueur et de la vérité partagée.

Qu'il s'agisse de consolider la cohésion des acteurs, d'accompagner les initiatives qui font vivre nos institutions ou de répondre aux urgences sociales de nos populations, l'avenir appartient à ceux qui savent conjuguer lucidité et action. C'est dans cette exigence tranquille que se forge, jour après jour, la crédibilité d'une nation en marche.

Kèfina Diakité

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection social

Plusieurs hauts cadres nommés à des postes de responsabilité

Dans un décret lu à la télévision nationale le mardi 17 novembre 2026, le Président de la République, Mamadi Doumbouya, a nommé plusieurs hauts cadres au sein du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale. Nous vous proposons ci-après la liste des promus :

Secrétaire Général : M. Moustapha Diané, juriste, précédemment expert juridique du Centre européen d'appui électoral, en charge des interactions avec les institutions.

Chef de cabinet : Mme Hassanatou Bah, juriste.
Conseiller principal : Mme Aminata Kouyaté, matricule, numéro 283426V, experte en emploi et en entrepreneuriat, précédemment directrice nationale de l'emploi et de l'auto-emploi des jeunes au ministère de la Jeunesse.

Conseiller juridique : M. Amadou Diouldé Barry, juriste.
Conseiller chargé des questions de travail, de sécurité sociale et de dialogue social : M. Moussa Bah, juriste économiste, matricule numéro 251245M, précédemment conseiller chargé du travail et des lois sociales.

Conseiller chargé de l'emploi et de l'entrepreneuriat : M. Aboubacar Camara, précédemment directeur des ressources humaines et coordinateur-projets à l'ASCAD.

Conseiller chargé de mission : M. Aboubacar Daffé, économiste minier.
Directeur général du bureau de stratégies et de développement : M. Ibrahima Sory Keita, expert en gouvernance publique et en planification stratégique, matricule numéro 286525D, précédemment directeur général du bureau de stratégie et développement du ministère du travail et de la fonction publique.

Directeur général adjoint du bureau de stratégies et de développement : M. Ousmane Camara, sociologue.

Directeur général de la sécurité et de la santé au travail : Dr. Alhousseine Yansané, médecin, matricule numéro 314159F.

Directrice générale adjointe de la sécurité et de la santé au travail : Mme Marie-Angèle N'diaye, médecin du travail, matricule 286699J.

Directeur général de l'Observatoire national du marché du travail : M. Alpha Oumar Telly Diallo, expert en suivi et évaluation.

Directrice générale adjointe de l'Observatoire national du marché du travail : Mme Idiatou Barry, sociologue, matricule 592967K.

Directeur national du travail et de la prévoyance sociale : M. Aly Badara Keïta, expert en gouvernance publique et en planification stratégique, matricule numéro 233685S, juriste.
Directrice nationale adjointe du travail et de la prévoyance sociale : Mme Joséphine Collier, matricule 301442D, juriste.
Directeur général de l'agence guinéenne pour la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat : M. Elhadj Mamadou Diallo, précédemment directeur national de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

Directrice générale adjointe de l'agence guinéenne pour la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat : Mme Hawa Kourouma, spécialiste gestionnaire de projets.

Directeur national de l'emploi et de l'entrepreneuriat : M. Abdallah Konaté, juriste, précédemment directeur général adjoint de l'AGIP.

Directrice nationale adjointe de l'emploi et de l'entrepreneuriat : Mme Maïmounatou Camara, juriste, matricule numéro 593223D.

Inspecteur général du travail : Dr. Baba Nabé, Avocat.
Inspecteur général adjoint du travail : M. Félix Cé Ouamouno, matricule 590455X.

Sadjo

AGEPI DANS LES LOCAUX DU FADEM

LE SENS D'UNE VISITE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU PARTENARIAT



Dans le cadre de la relance effective de ses activités, l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) a été reçue, le jeudi 12 novembre dernier, par le Directeur général du Fonds d'Appui pour le Développement des Médias (FADEM), Souleymane Bah, entouré de son équipe technique. Cette rencontre avait essentiellement pour objectif de présenter officiellement à cette institution le Bureau exécutif de l'AGEPI, désormais élargi de sept à treize membres.

Une équipe renforcée qui compte notamment une deuxième vice-présidente, Amina N'Boye Camara, du magazine bimestriel Eco Business. Mais pourquoi avoir attendu près d'un an après le congrès extraordinaire du 29 novembre 2025, qui a porté à la tête de l'organisation l'équipe dirigée par Mamadou Aliou Diakité, L'Administrateur Général de l'hebdomadaire L'Aigle Infos ? Le président de l'AGEPI en donne lui-même les raisons : « *C'est essentiellement parce que nous avons été confrontés à plusieurs procédures judiciaires engagées par l'équipe sortante, qui ont considérablement retardé la relance de nos activités. Heureusement, la justice a fini par trancher en notre faveur. Nous avons ainsi enregistré au moins trois importantes victoires judiciaires qui confortent notre légitimité et notre détermination à poursuivre notre mission à la tête de l'AGEPI.* » Mais, comme le dit si bien l'adage, il n'est jamais trop tard pour mieux faire !

Et visiblement, l'équipe de Mamadou Aliou Diakité a désormais décidé de tourner la page des querelles et des divergences pour se consacrer à l'essentiel : la redynamisation de l'organisation et la défense des intérêts des éditeurs de la presse indépendante guinéenne. En tout état de cause, cette visite aura permis d'engager des échanges constructifs avec le FADEM autour des perspectives de collaboration et de la mise en place d'un partenariat solide et mutuellement bénéfique, au service du développement de la presse indépendante en Guinée. Sur la question de la place et de la légitimité de l'AGEPI dans le paysage médiatique national, le président Diakité a tenu à faire une mise au point sans ambiguïté : « *Nous tenons à le rappeler avec responsabilité : l'AGEPI demeure une organisation professionnelle de référence, dont l'existence, l'histoire et la légitimité ne sauraient être remises en cause par la création d'une nouvelle association. En dépit des difficultés et des procédures judiciaires auxquelles nous avons été confrontés, l'AGEPI compte actuellement 45 membres. Nous sommes particulièrement heureux de constater que de nouvelles demandes d'adhésion nous parviennent régulièrement, signe de la confiance renouvelée des éditeurs à l'égard de notre organisation.*

Cette dynamique nous encourage à poursuivre nos efforts pour redonner à l'AGEPI toute sa place dans le paysage médiatique guinéen », a-t-il souligné. Abordant les attentes de son organisation à l'endroit du FADEM, le président de l'AGEPI a insisté sur plusieurs préoccupations majeures : « *Nous attachons une importance particulière à cette rencontre avec le FADEM. Nos attentes portent notamment sur l'accompagnement des entreprises de presse écrite, le renforcement des capacités des éditeurs, l'amélioration des conditions de production et de distribution des journaux, ainsi que la recherche de solutions durables aux nombreuses difficultés auxquelles notre secteur est confronté.* »

Il s'est également montré optimiste quant aux perspectives de coopération avec cette institution : « *Nous sommes convaincus que le FADEM, en raison de sa mission et de son rôle dans l'écosystème médiatique national, peut être un partenaire stratégique dans cette dynamique de relance. Nous restons donc ouverts à toutes les initiatives de collaboration susceptibles de contribuer à la professionnalisation, à la viabilité économique et au rayonnement de la presse indépendante en Guinée.* » Visiblement sensible à la démarche de cette nouvelle équipe, notamment à sa volonté affichée de dépasser les querelles internes pour privilégier l'intérêt collectif, le Directeur général du FADEM, Souleymane Bah, n'a pas caché sa satisfaction.

« *J'ai bien aimé le sens de votre visite. Et le fait que vous demandiez à tourner la page des querelles m'enchante davantage* », a-t-il déclaré. Profitant de cette occasion, le patron du FADEM, fort de son expérience dans le domaine de la communication, a prodigué de précieux conseils à ses hôtes. Il a notamment insisté sur la nécessité de dépasser les réflexes de confrontation et de privilégier davantage l'ouverture, le dialogue et la solidarité entre les organisations professionnelles.

En substance, il a invité les acteurs de la presse à ne pas seulement tendre la main aux autres, mais à leur ouvrir carrément les bras. Dans cette dynamique, il a annoncé son intention de réunir les différentes associations professionnelles de presse autour de projets communs, notamment des programmes de formation destinés à renforcer les compétences et la qualification des acteurs du secteur médiatique guinéen. Parmi les initiatives envisagées par le Fonds figure également une opération de mise à disposition d'équipements légers au profit des organes de presse.

S'agissant des difficultés liées à la mévente des journaux et à la baisse de leur lectorat, Souleymane Bah a invité les éditeurs à accorder une attention particulière à la qualité des contenus proposés aux lecteurs. Pour lui, l'amélioration de l'offre éditoriale constitue un levier essentiel pour reconquérir le public et susciter davantage d'intérêt pour la presse écrite. Il a également rappelé la nécessité pour les entreprises de presse de mieux prendre en charge leurs journalistes, tout en veillant au respect des responsabilités et des rôles de chacun au sein des rédactions.

Autre chantier jugé essentiel : l'élaboration de véritables stratégies de marketing et de distribution, afin de mieux faire connaître les journaux, d'élargir leur lectorat et d'améliorer leur commercialisation.

Plus loin, le Directeur général du FADEM est revenu sur la problématique de la mise en place d'un organe d'autorégulation de la presse. Une question qui avait déjà été au cœur d'un forum sous-régional organisé à Conakry en 2025, à l'initiative de la Haute Autorité de la Communication (HAC), autour de l'avenir de la presse en Guinée. Cette rencontre avait notamment permis d'aborder la question de l'autorégulation ainsi que celle de la convention collective des professionnels des médias. Malheureusement, malgré leur élaboration, les deux documents attendent toujours leur signature par les différentes parties concernées, retardant ainsi leur entrée en application.

Au-delà de son caractère protocolaire, cette rencontre entre l'AGEPI et le FADEM aura donc permis de poser les bases d'une collaboration porteuse d'espoir pour la presse indépendante guinéenne. Elle s'est achevée dans une atmosphère conviviale par une photo de famille, symbole d'une volonté commune de privilégier le dialogue et de travailler ensemble pour relever les nombreux défis auxquels le secteur est confronté. Comme quoi, les portes du FADEM restent grandement ouvertes à l'AGEPI.

Bamba Bakary Gamalo

Lisez le journal numérique sur le site
KèfinaFasso
www.kefinafasso.com
Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Secteur des Transports

Les vérités du ministre Ousmane Gaoual Diallo

Le mercredi 18 novembre 2026, lors de son passage dans l'émission Guinée Today de Télé 24, le ministre des Transports, Ousmane Gaoual Diallo, est revenu sur un certain nombre de sujets en lien avec la mission assignée à son département.

Parlant des 50 bus annoncés pour renforcer le réseau de transport urbain à Conakry, le ministre Ousmane Gaoual Diallo a indiqué que plusieurs étapes devaient être franchies avant le démarrage effectif des activités, notamment la réhabilitation du réseau, l'aménagement des arrêts et des abris-bus, ainsi que le recrutement d'un opérateur privé chargé de gérer les véhicules.

« Lorsque les bus sont arrivés, il a fallu réhabiliter le réseau, aménager les arrêts et construire les abris-bus. Il fallait également trouver un exploitant. Aujourd'hui, ces infrastructures sont en train de se développer un peu partout. Cependant, l'opérateur chargé de leur réalisation n'a encore reçu aucun paiement de l'État, alors qu'il attend toujours le versement de son avance de démarrage », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : « *Nous avons opté pour un opérateur privé chargé d'exploiter les bus. Nous avons donc lancé un appel d'offres. Ce processus est long et peut prendre six, sept, voire huit mois. Nous ne voulons pas recourir au gré à gré, car cela peut susciter des soupçons. L'appel d'offres a été bouclé il y a environ trois mois. Un classement a été établi et les résultats ont été transmis à la Direction nationale des marchés publics. Nous attendons désormais son avis* » A l'en croire, au total, 300 bus supplémentaires sont envisagés, avec une répartition entre Conakry et les villes de l'intérieur du pays. 200 bus devraient être acquis auprès d'un partenaire chinois, selon un mécanisme de financement à crédit, tandis que 100 autres bus, déjà commandés, sont attendus en provenance de Chine.

« *Nous avons trouvé un partenaire qui propose de nous fournir 200 bus à crédit. L'État remboursera progressivement, avec la compagnie pour laquelle nous prenons des garanties. Les discussions sont en cours. L'offre a été soumise aux marchés publics et le ministère de l'Économie doit se prononcer. Le ministère des Transports ne peut pas, à lui seul, rechercher un partenaire et donner un avis définitif sur cette opération. Il s'agit d'une compagnie chinoise qui s'est engagée à nous fournir ces véhicules. Nous sommes dans l'attente* », a confié Ousmane Gaoual Diallo à Télé 24.

Ousmane Gaoual Diallo s'est également exprimé sur l'état d'avancement des travaux de construction et de modernisation des aérodromes nationaux. Il a ainsi annoncé que l'aérodrome de Labé devrait être disponible à la fin du mois de décembre 2026, tandis que celui de Kankan pourrait être achevé entre fin janvier et début février 2027. « Quand je suis arrivé au ministère des Transports, le taux d'exécution était quasiment nul, ce qui était tout à fait normal, puisque le projet venait d'être lancé. Lorsqu'on démarre un projet, les travaux ne progressent pas instantanément à des pourcentages élevés. N'Zérékoré, Labé et Faranah ont été concernés par une décision de suspension, afin de poursuivre les travaux sur les deux aérodromes qui présentaient les niveaux d'exécution les plus élevés, soit 30 et 35 %. Aujourd'hui, à Kankan et à Labé, nous sommes à des taux d'avancement très importants. Au niveau de Labé, nous sommes autour de 82 à 84 %, tandis qu'à Kankan, nous approchons les 90 %. L'aéroport de Labé sera disponible à la fin du mois de décembre, et celui de Kankan à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février », a-t-il fait savoir, tout en reconnaissant le niveau de décaissement des financements. « *Le niveau de décaissement est très, très faible. Même sur l'avance de démarrage de 20 % prévue, nous n'avons reçu que 60 % de cette avance. Le niveau de décaissement reste donc particulièrement faible pour le moment* », dira le ministre Ousmane Gaoual Diallo dans l'émission Guinée Today de Télé 24.

Synthèse de Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Eliminatoires CAN U-23

La démonstration de force de la Guinée face au Botswana

Au premier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) U-23, la Guinée était opposé au Botswana. A l'aller et au retour, les poulains de Morlaye Cissé se sont imposés sur un score cumulé de 8-0.



Le mardi 17 novembre 2026, le stade du 28-Septembre de Conakry a servi de cadre au match retour Guinée-Botswana au compte du premier tour préliminaire de la CAN U-23. A la 17ème minute de la rencontre, suite à une action en dehors de sa surface de réparation, le gardien botswanais a porté un coup à un joueur guinéen. Ce qui lui a valu logiquement un carton rouge, synonyme d'expulsion, au grand dam de ses coéquipiers. L'équipe guinéenne a par conséquent pris le contrôle du match tout en multipliant des offensives. À la 23ème minute, Abdoulaye Kolev Camara est parvenu à ouvrir le score. Le Syli marquera un deuxième but avant d'aller aux vestiaires. A la reprise, les Guinéens, en supériorité numérique, ne se sont pas fait prier pour creuser davantage l'écart, aux 50è, 52è et 56è minutes, par l'intermédiaire d'Abdoul Karim Camara, Aboubacar Bah et Mohamed Bangoura. Les deux derniers, en toute fin de rencontre, ont alourdi le score, le portant à sept buts. C'est sur ce score fleuve de (7-0) que l'arbitre central a sifflé la fin de la rencontre. La Guinée se qualifie donc pour le dernier tour des éliminatoires de la CAN U-23 2027. Elle aura pour adversaire la République du Congo. Le vainqueur de cette double confrontation validera son ticket pour la phase finale de la CAN de leur prévue en 2027.

Sadjo

INTERVIEW

Orpaillage illégal à Kintinian

Dr Faya Millimouno dénonce le recours à l'armée contre les civils



Une intervention de l'armée à Balato, dans la préfecture de Kintinian, a fait de nombreuses victimes. Cette répression serait selon le gouvernement, le refus des orpailleurs illégaux de quitter cette localité malgré l'interdiction de cette activité. Le président d'honneur du Bloc Libéral n'a pas mâché ses mots sur le cas de tueries enregistrées. Dans un entretien accordé à votre hebdomadaire, Dr Faya Lansana Millimouno a condamné ces meurtres.

L'Aigleinfos : Le 11 novembre dernier, des affrontements entre les forces de défense et des jeunes orpailleurs à Balato, dans la préfecture de Kintinia, ont fait dix morts, dont cinq ressortissants étrangers, ainsi que plusieurs blessés. Comment analysez-vous cette situation ?

Dr Faya Millimouno : Dans notre pays, on sait profiter des situations. Cette question de l'orpaillage, qui fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de débats et de salutations, n'est pas nouvelle. C'est une situation qui a pourri pendant des décennies, avec la participation des gouvernements qui se sont succédé. Et voilà qu'on se réveille un matin pour dire : ça suffit, on va mettre fin à cela.

La première erreur, c'est qu'on blesse nos voisins. Ceux qui pratiquent l'orpaillage et dégradent l'environnement ne sont pas uniquement des étrangers. On devrait simplement dire que ceux qui pratiquent l'exploitation illégale et anarchique de l'or, peu importe leur origine, doivent être interpellés.

Le fait de présenter cette situation comme un problème causé par les étrangers nous a conduits à un premier incident diplomatique. Je ne crois pas que si un Guinéen qui exploite illégalement l'or au Burkina Faso est arrêté et jugé conformément aux lois burkinabè, il va se lever pour protester. Pas plus que le gouvernement guinéen ne devrait le faire.

L'Aigleinfos : Votre position signifie-t-elle que vous désapprouvez les poursuites engagées dans le cadre de cette affaire ?

Dr Faya Millimouno : Je ne suis pas d'accord avec le fait de s'attaquer aux gens en fonction de leurs origines. Pour moi, quelqu'un qui exploite illégalement et sauvagement l'or en Guinée, qu'il soit Sénégalais, Ivoirien, Burkinabè, Malien ou Guinéen, peu importe son origine, doit répondre de ses actes. J'ai commencé par faire observer que cette situation a pourri pendant des décennies sous les yeux des autorités guinéennes. Elle a même pris une ampleur considérable. Beaucoup de machines qui détruisent l'environnement à Siguiri ou à Mandiana ont été achetées par certains commis de l'État installés ici, à Conakry.

On laisse donc la situation pourrir pendant des décennies et, un matin, on prend une décision en commettant des erreurs. Ceux qui détruisent les forêts, dégradent l'environnement et exploitent sauvagement les ressources guinéennes doivent être interpellés, qu'ils soient Guinéens ou étrangers.

L'Aigleinfos : Pourtant, les autorités affirment justement vouloir mettre fin à ces pratiques et protéger l'environnement. N'est-ce pas une démarche nécessaire ?

Dr Faya Millimouno : Non, ce n'est pas exactement ce qui est en train d'être fait. Je vous ai déjà parlé d'une première erreur, d'une première faute qui a été commise. On essaie maintenant de réparer, mais au lieu de nettoyer, on commence par salir.

La deuxième chose, et c'est encore plus grave, concerne le recours à l'armée. Pourquoi sommes-nous toujours prompts à envoyer des militaires pour affronter des civils ? Dans aucune loi de ce pays, il n'est permis qu'un militaire, formé pour faire la guerre, soit un agent de maintien de l'ordre.

Pourquoi la police existe-t-elle ? Pourquoi la gendarmerie existe-t-elle ? Si nous n'avons pas un nombre suffisant d'agents, pourquoi ne pas renforcer ces effectifs ? Les policiers et les gendarmes reçoivent une formation sur les droits de l'homme, les libertés et les valeurs consacrées par notre Constitution.

Un militaire, lui, est formé pour faire la guerre. Je ne crois pas que nous soyons dans une situation de guerre à Siguiri. On ne devait donc pas y envoyer des militaires, mais plutôt des gendarmes et des policiers. Je condamne le fait de faire appel à l'armée pour une situation de ce genre.

Un policier est préparé à contenir une foule. On ne peut pas prendre l'armée pour la faire déambuler dans les cités. L'armée n'est pas faite pour cela. Si nous ne pouvons pas trouver une autre utilisation de l'armée dans notre pays, autant la supprimer.

L'Aigleinfos : Au-delà des dérives que vous dénoncez, ne partagez-vous pas la nécessité de protéger l'environnement et de mettre fin à l'exploitation anarchique de nos ressources naturelles ?

Dr Faya Millimouno : C'est justement ce que je condamne, peu importe qui le dit. Je le condamne parce qu'au moment où je vous parle, j'ai des frères, des neveux et des cousins qui vivent aussi à l'étranger, quelque part dans la région, et qui pourraient subir des représailles.

L'Aigleinfos : Sur un autre plan, êtes-vous satisfait de voir des administrateurs territoriaux comparaître devant la justice pour s'expliquer sur leur responsabilité dans la dégradation de l'environnement ? Pensez-vous que ces poursuites doivent aller plus loin ?

Dr Faya Millimouno : Si on allait jusqu'au bout, il y aurait aussi des ministres qui devraient comparaître pour s'expliquer sur le pourrissement de cette situation.

Je l'ai dit et je le maintiens : beaucoup de machines qui détruisent l'environnement appartiennent à des fonctionnaires qui sont ici, dans les bureaux à Conakry. Il faut donc aller au-delà des fonctionnaires territoriaux qui sont là-bas et qui, eux aussi, obéissent malheureusement aux ordres.

L'Aigleinfos : Merci, Docteur, pour cet entretien.
Dr Faya Millimouno : Merci. J'ai eu beaucoup de plaisir à échanger avec vous.

Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Orpaillage artisanal

La CRIEF condamne à deux ans de prison les 22 anciens administrateurs territoriaux de Siguiri

La chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) a rendu son verdict, lundi 16 novembre 2026, dans le procès des 222 personnes poursuivies dans le cadre de l'exploitation minière illégale et de la dégradation de l'environnement dans la préfecture de Siguiri. Ouvert jeudi dernier, le procès s'est soldé par des peines de prison contre les 202 ressortissants étrangers et les 22 anciens administrateurs territoriaux concernés.



Les 22 anciens préfets et sous-préfets de la région de Siguiri ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement et au paiement d'une amende de 10 millions de francs guinéens chacun pour complicité de dégradation de l'environnement. En revanche, la juridiction les a déclarés non coupables des faits de corruption d'agent public, d'enrichissement illicite et de blanchiment de capitaux. Cette décision n'est pas du goût de la défense. Maître Abdourahamane Dabo, l'un des avocats des anciens administrateurs territoriaux, a exprimé sa déception et annoncé une éventuelle procédure d'appel après concertation avec ses clients.

« *Nous prenons la parole avec le cœur très serré, parce que nous estimons que nous avons été entendus en grande partie. Mais hélas, les juges composant cette chambre ont décidé de rentrer en condamnation contre nos clients* », a-t-il déclaré.

L'avocat conteste notamment la condamnation de ses clients pour complicité de dégradation de l'environnement.

« *Le juge a estimé que nos clients peuvent être condamnés pour complicité de dégradation de l'environnement. Et il les a condamnés à deux années de prison et dix millions d'amende à chacun. Nous l'avons entendu, pas convaincus, mais nous aviserons* », a-t-il indiqué, précisant que les voies de recours seront examinées avec les personnes condamnées.

De son côté, le procureur spécial près la CRIEF, Alphonse Charles Wright, s'est réjoui de la décision rendue par la chambre de jugement. Pour le ministère public, ces condamnations constituent une reconnaissance judiciaire des faits reprochés aux prévenus. Il a également présenté cette décision comme un avertissement aux futurs responsables administratifs de la préfecture de Siguiri, avant d'annoncer de nouvelles poursuites.

« *Vous avez les 400 et quelques présidents de districts qui sont attendus dans les jours à venir* », a-t-il annoncé. Le procureur spécial a par ailleurs précisé que la satisfaction du ministère public ne reposait pas sur la sévérité des peines prononcées, mais sur le fait que les accusations portées contre les prévenus aient été établies devant la juridiction.

À titre de peine complémentaire, la CRIEF a prononcé une interdiction de séjour sur le territoire guinéen pendant dix ans contre les 202 ressortissants étrangers condamnés.

Samuel Demba. D

Des élèves en surcharge sur les motos

Mohamed Bangoura du SLECG tire la sonnette d'alarme

Le transport des élèves, notamment les tout-petits, suscite des inquiétudes chez beaucoup de personnes. Des enfants qu'on voit entassés à trois, quatre, voire plus, sur des motos. Mohamed Bangoura ''Roméo'', porte-parole du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG), qui s'est confié au site Mosaiqueguinee.com, dit déplorer cette triste réalité qui, selon lui, engage aussi bien la responsabilité des parents que celle des autorités en charge du système éducatif.



« Comment peut-on accepter que de tout-petits enfants parcourent quotidiennement de longues distances, notamment de Matam à Matoto et dans d'autres communes, entassés sur une seule moto au mépris des règles élémentaires de sécurité routière ? », se demande le syndicaliste. Et d'interpeller les autorités compétentes, notamment le ministère de la Sécurité et de la Protection civile, la Direction nationale de la police routière, les autorités éducatives ainsi que les responsables des collectivités concernées. « Nous demandons des actions concrètes et urgentes : organiser des contrôles renforcés aux heures d'entrée et de sortie des classes, particulièrement sur les axes des 13 communes de Conakry ; Interdire et sanctionner le transport de plusieurs enfants sur une même moto, conformément à la réglementation routière ; Sensibiliser les conducteurs de taxis-motos et les parents sur les risques auxquels ils exposent les enfants ; Mettre en place, en collaboration avec les autorités éducatives et les collectivités locales, des solutions de transport scolaire accessibles et sécurisées ; Identifier les établissements scolaires dont l'éloignement oblige les tout-petits à effectuer de longs déplacements et étudier des solutions de proximité…Nous ne devons pas attendre qu'un accident grave survienne pour réagir. La prévention doit précéder le drame. Ne dit-on pas que c'est l'école qui doit aller vers l'enfant, et non l'enfant qui doit parcourir des kilomètres au péril de sa vie pour la rejoindre ?...Faites de la sécurité des élèves une priorité opérationnelle, et non un simple discours institutionnel. Nos enfants ne sont pas des marchandises que l'on peut entasser sur une moto. Ce sont les futurs cadres et bâtisseurs de notre nation. Sauver l'école de la République, c'est aussi sauver la vie de nos enfants », a-t-il confié à Mosaiqueguinee.com. Reste à savoir maintenant si son appel tombera dans des oreilles attentives.

Sadjo

INTERVIEW

ENTRETIEN

Mamadou Aliou Diakité (Président de l'AGEPI) : « Le papier est la mémoire de la nation, mais sa survie exige de la méthode, de l'unité et une vraie viabilité économique »



À l'issue de la rencontre du 12 novembre 2026 au Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM) et au lendemain du dépôt des candidatures pour l'appui en équipements légers (Communiqué N° 001/FADEM/DG/2026), l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI) entend accélérer sa feuille de route. Son président, Mamadou Aliou Diakité, revient pour L'Aigle Infos sur les défis de la presse écrite papier, la nécessité de dépasser les querelles internes, le rôle stratégique du FADEM et les leviers concrets pour redonner du souffle aux journaux imprimés en Guinée.

L'AigleInfos : Monsieur le Président, près d'un an après votre élection lors du congrès extraordinaire du 29 novembre 2025, et après une période marquée par des procédures judiciaires et des tensions ayant abouti à la création d'une structure concurrente à la fin septembre, dans quel état d'esprit se trouve aujourd'hui la presse écrite guinéenne ?

Mamadou Aliou Diakité : Nous abordons cette étape avec sérénité, détermination et un sens élevé des responsabilités. Il est vrai que notre bureau exécutif a dû faire face à de nombreuses procédures judiciaires engagées par l'équipe sortante, qui ont retardé le redémarrage plein de nos activités. Heureusement, la justice a rendu plusieurs décisions favorables qui confortent notre légitimité. Aujourd'hui, malgré les difficultés et les tentatives de confusion liées à l'émergence d'une autre association fin septembre, l'AGEPI rassemble 45 membres et enregistre régulièrement de nouvelles demandes d'adhésion. Notre choix est clair : laisser les querelles juridiques suivre leur cours devant les tribunaux compétents, tourner la page des divisions stériles et nous consacrer à l'essentiel : la relance, la professionnalisation et la survie économique de nos entreprises de presse écrite.

L'AigleInfos : Concrètement, qu'est-ce qui menace le plus la presse écrite papier aujourd'hui à Conakry et à l'intérieur du pays ?

Mamadou Aliou Diakité : La presse écrite est confrontée à une équation difficile. D'un côté, nous subissons la concurrence de l'information instantanée et souvent non vérifiée sur les réseaux sociaux. De l'autre, les coûts de production, d'impression, de distribution et les charges de fonctionnement pèsent lourdement sur des entreprises médiatiques qui manquent encore souvent de solidité financière et d'un marché publicitaire suffisamment structuré. Beaucoup d'éditeurs se battent au quotidien pour maintenir la régularité de leur parution et payer leurs charges, y compris les loyers. C'est pourquoi nous parlons d'une véritable urgence de structuration et d'accompagnement.

L'AigleInfos : À l'ère du tout-numérique, certains estiment que le journal papier appartient au passé. Quelle est votre conviction sur ce point ?

Mamadou Aliou Diakité : C'est une vision à courte vue. Le numérique est rapide, mais il est aussi volatile et éphémère. Le papier exige du recul, de la vérification, de l'analyse approfondie et du temps pour traiter l'information avec rigueur. Surtout, le papier constitue une archive durable et fiable : ce que nous imprimons aujourd'hui, bien conservé, pourra encore être consulté et étudié par les générations futures, y compris nos arrière-petits-fils. La presse écrite est à l'origine de la presse moderne ; elle porte une mémoire et une exigence déontologique que l'on ne peut pas sacrifier sur l'autel de la précipitation.

L'AigleInfos : Le jeudi 12 novembre dernier, votre équipe a été reçue au FADEM par la direction générale. Quel bilan tirez-vous de cet échange et de l'appel à candidatures pour les équipements légers ?

Mamadou Aliou Diakité : L'accueil a été chaleureux, franc et constructif. Nous avons présenté notre bureau exécutif, exposé nos attentes sur l'accompagnement des entreprises de presse écrite, le renforcement des capacités des éditeurs et l'amélioration des conditions de production et de distribution. La direction du FADEM a exprimé sa disponibilité à accompagner les professionnels et la presse écrite, notamment à travers des formations ciblées sur la viabilité économique des médias, la préparation d'un protocole de partenariat et la mise à disposition d'équipements légers via le Communiqué N° 001/FADEM/DG/2026. Pour nos rédactions, disposer d'outils de travail adaptés est un premier pas concret pour améliorer la productivité et la qualité de nos parutions.

L'AigleInfos : Au-delà des aides et des équipements, comment bâtir une véritable viabilité économique pour les journaux guinéens ?

Mamadou Aliou Diakité : Une entreprise de presse doit être gérée comme une véritable entreprise, avec une vision économique claire, une régularité éditoriale et une crédibilité incontestable. Il faut développer des partenariats durables, diversifier les sources de revenus, renforcer la régie et l'attractivité publicitaire, et professionnaliser la gestion interne.

Les appuis institutionnels sont précieux pour lancer ou consolider une dynamique, mais la pérennité dépend d'abord de notre capacité à produire de la valeur, à être crédibles aux yeux des lecteurs et des annonceurs, et à travailler avec discipline.

L'AigleInfos : Face aux fractures au sein du secteur, quel message adressez-vous aux patrons de presse et aux journalistes de la presse écrite ?

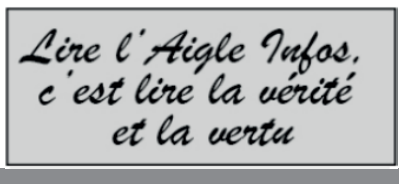
Mamadou Aliou Diakité : Mon message est celui de l'ouverture, de la fraternité et de l'action utile. Plus nous sommes dispersés et divisés, plus notre voix s'affaiblit. L'AGEPI reste ouverte à tous ceux qui veulent travailler sérieusement pour le développement de la presse écrite guinéenne. Nous devons tendre la main, ouvrir nos bras, mutualiser nos réflexions et nous concentrer sur ce qui fait notre force : des journaux crédibles, des enquêtes sérieuses, une gestion rigoureuse et une solidarité professionnelle réelle.

L'AigleInfos : Un dernier mot pour les lecteurs de L'Aigle Infos et les défenseurs de la presse écrite ?

Mamadou Aliou Diakité : Je remercie L'Aigle Infos pour cet espace de débat et tous les lecteurs qui continuent de faire confiance à la presse écrite. Acheter un journal, le lire et le conserver, c'est soutenir le travail de journalistes qui font le choix de la rigueur et de la responsabilité. Si nous unissons nos efforts — éditeurs, professionnels, institutions d'appui et lecteurs —, la presse écrite guinéenne relèvera le défi et continuera de jouer pleinement son rôle dans la vie de la nation.

Propos recueillis par Samuel Demba





MÉDIAS EN GUINÉE

L'AGEPI en première ligne : Entre exigence de pérennité de la presse écrite et main tendue du FADEM



Dans le paysage médiatique guinéen en pleine recomposition, l'Association Guinéenne de la Presse Indépendante (AGEPI) marque une étape décisive. Ce jeudi 12 novembre 2026, l'équipe menée par Mamadou Aliou Diakité a franchi les portes du Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM) pour une audience empreinte de cordialité et de perspectives stratégiques. Un tournant majeur, quelques semaines après l'éclatement de la faîtière et la création de l'« AGEPI Renouveau » menée par le camp de M. Soumah le 24 septembre dernier, qui consacre la volonté de dialogue, de pragmatisme et de refondation professionnelle portée par l'équipe légitime de M. Diakité.

Rétrospective : De l'élection de Mamadou Aliou Diakité aux défis de novembre 2026

Depuis l'élection de Mamadou Aliou Diakité à la tête de l'AGEPI intervenue à l'issue de son congrès extraordinaire le 29 novembre 2025 (consécutif au refus de l'ancienne équipe de céder sa place au terme de son mandat), l'association s'est attelée à structurer son action autour de la défense rigoureuse des intérêts des professionnels de la presse. Confronté à plusieurs procédures judiciaires dilatoires engagées par l'équipe sortante, le bureau exécutif a enregistré au moins trois victoires judiciaires majeures confirmant sa pleine légitimité. Malgré les tentatives d'ingérence et de confrontation orchestrées lors de la convocation de septembre dernier par le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) — qui a favorisé l'émergence d'une structure concurrente aux appellations sources de confusion —, l'AGEPI a choisi de confier le contentieux juridique aux tribunaux tout en tournant la page des querelles pour se consacrer à l'essentiel : la relance du secteur.

Le déroulé des interventions : De la vision présidentielle au pacte institutionnel

La rencontre au FADEM s'est déroulée selon un ordonnancement précis, débutant par la prise de parole du président de l'AGEPI, suivie de l'intervention de la vice-présidente, pour s'achever par l'allocution chaleureuse du Directeur Général du Fonds.

1. Le discours de Mamadou Aliou Diakité : Poser les bases de la refondation

Ouvrant les interventions, le président de l'AGEPI, **Mamadou Aliou Diakité,** a axé son propos sur la maturité professionnelle et la nécessité de dépasser les divisions conjoncturelles. S'adressant aux cadres du FADEM, il a officiellement présenté le bureau exécutif renforcé par 45 membres et a dressé la feuille de route de l'association.
Rappelant l'importance d'établir un partenariat solide et durable axé sur la viabilité économique, l'accompagnement des entreprises de presse écrite et le renforcement des capacités des éditeurs, M. Diakité a également tendu une main fraternelle : « *Laissez les histoires juridiques de côté... L'AGEPI demeure une organisation de référence, mais nous sommes ouverts à tous. Comme le disait le Chef de l'État, on ne quitte pas la main pour tendre le poing, on ouvre les bras* ».

2. L'intervention d'Aminata Mbow Camara : Le vibrant plaidoyer pour le papier

Prenant la parole à la suite du président, **Aminata Mbow Camara** (l'une des vice-présidents de l'AGEPI, **Amina N'Bow Camara**, patronne du prestigieux magazine Eco-Business) a captivé l'assistance en insistant sur la valeur patrimoniale et indélébile de la presse écrite. Elle a souligné avec force : « Le numérique est éphémère, mais le papier reste. Le papier, c'est ce que vos arrière-petits-fils pourront lire dans des décennies si vous le conservez bien ». Un plaidoyer salué pour rappeler que face à l'instabilité des flux d'information en ligne, la presse écrite demeure le seul garant d'une analyse fouillée et d'une archive historique pérenne.

3. La réponse du DG du FADEM : Une main tendue et pragmatique

Clôturant les prises de parole, le Directeur Général du FADEM a réservé un accueil des plus chaleureux à la délégation, saluant la démarche constructive de l'AGEPI.

« *Nous sommes là pour vous accompagner. Que ce soit l'AGEPI Renouveau ou l'AGEPI historique, l'essentiel est de fonctionner et de prouver de quoi vous êtes capables... La plus ancienne des presses, c'est la presse écrite, car c'est la naissance de toutes les presses* », a-t-il déclaré. Le patron du FADEM a également entériné des engagements concrets : la mise en place imminente d'un protocole d'accord (protocole de partenariat simplifié), l'organisation d'une table ronde sur la viabilité économique des médias, ainsi que la programmation d'une session de formation stratégique ciblant les quarante premiers patrons de presse dès le mois prochain.

Vers de nouveaux horizons pour la presse indépendante

Cette visite au FADEM scelle ainsi la vitalité retrouvée de l'AGEPI. Entre la promesse d'un accompagnement sur mesure, l'implication active de ses figures de proue et la volonté de structurer économiquement les entreprises de presse, l'association démontre qu'elle possède les ressources morales et institutionnelles pour imposer la rigueur et l'excellence au cœur du journalisme guinéen.

Par la Rédaction



Affaire Nabayagate

Le SPPG s'oppose à la procédure engagée contre Youssouf Boundou Sylla



L'affaire dite « Nabayagate », qui avait suscité une vive controverse sous le régime d'Alpha Condé, connaît un nouveau rebondissement judiciaire. Près de six ans après les premières révélations sur un présumé détournement de plus de 200 milliards de francs guinéens au ministère de l'Enseignement technique, l'ancien journaliste de Guineenews, Youssouf Boundou Sylla, se retrouve à son tour dans le viseur de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Le procureur spécial, Alphonse Charles Wright, a annoncé des poursuites à son encontre avant qu'une mesure d'interdiction de sortie du territoire ne soit prise. Une situation que contre attaque le Syndicat des Professionnels de la presse de Guinée.

Tout remonte à 2020-2021, sous la présidence d'Alpha Condé. À l'époque, une enquête journalistique publiée par Guineenews, sous la plume de Youssouf Boundou Sylla, avait fait état d'un présumé détournement de plus de 200 milliards de francs guinéens impliquant Zénab Nabaya Dramé, alors ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Les révélations avaient provoqué un important débat dans l'opinion publique et placé l'ancienne ministre au centre d'une controverse nationale. Cette dernière avait engagé une procédure judiciaire contre des journalistes, dont Youssouf Boundou Sylla, pour diffamation. En janvier 2021, le tribunal avait renvoyé la ministre à mieux se pourvoir dans cette procédure.

De la controverse médiatique au mandat d'arrêt international

Dans le cadre des procédures engagées après le changement de régime, l'ancienne ministre ne répond plus aux convocations des autorités judiciaires et se retrouve à l'étranger. En juillet 2022, l'ancien procureur spécial près la CRIEF, Aly Touré, annonce qu'un mandat d'arrêt à diffusion internationale a été décerné contre elle par la chambre de l'instruction. Selon le magistrat, les convocations et mandats de comparution précédemment émis n'avaient pas été honorés. Le mandat avait alors été transmis à Interpol pour exécution.

Pendant plusieurs années, l'affaire reste au centre des débats autour de la lutte contre la corruption et de la reddition des comptes. Mais le dossier connaît un nouveau développement en 2026, avec la réapparition publique de Zénab Nabaya Dramé.

Le retour de l'ancienne ministre et le changement de lecture du dossier

Le 11 novembre 2026, l'ancienne ministre fait une apparition publique à Conakry, à l'occasion de la première édition du Simandou Mining Summit. Cette apparition intervient après une décision de non-inculpation rendue le 30 septembre 2026 par la chambre de l'instruction de la CRIEF. Quelques heures plus tard, le procureur spécial près cette juridiction, Alphonse Charles Wright, revient sur cette affaire lors de son passage dans l'émission « *Guinée Today* », diffusée sur Télé 24. Le magistrat affirme avoir personnellement examiné les pièces du dossier et soutient que les accusations de détournement de plus de 200 milliards de francs guinéens n'étaient pas étayées par des éléments matériels suffisamment probants.

« *Je me suis dit : on a fait plus que de mal à cette dame* », déclare-t-il, en évoquant les conséquences des accusations portées contre l'ancienne ministre.

Mais au-delà de cette appréciation de la procédure, Alphonse Charles Wright met directement en cause le travail journalistique à l'origine de la médiatisation de l'affaire. Il estime que l'auteur des révélations doit également s'expliquer sur les sources et les éléments ayant permis de soutenir les accusations de détournement.

« Soit vous faites obstruction à la justice, soit vous avez reçu de la corruption pour faire des choses, il faut que vous répondiez », lance le procureur spécial, annonçant ainsi des poursuites contre Youssouf Boundou Sylla.

Boundou Sylla interdit de sortie du territoire

Quelques jours après cette sortie médiatique, la procédure prend une tournure concrète. Dans une réquisition datée du 16 novembre 2026, le procureur spécial près la CRIEF, Alphonse Charles Wright, requiert une interdiction de sortie du territoire national contre Youssouf Boundou Sylla, actuel secrétaire général du ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat. Selon les informations rendues publiques, la mesure s'inscrit dans le cadre d'une enquête préliminaire menée par la Direction centrale de l'Office de répression des délits économiques et financiers (ORDEF). Les investigations portent sur des faits présumés de corruption d'agents privés en lien avec une production journalistique qui aurait conduit à la non-inculpation de la personne mise en cause dans l'affaire Nabayagate. Le parquet spécial invoque notamment l'article 777 du Code pénal et l'article 54 de la loi relative à la prévention, à la détection et à la répression de la corruption et des infractions assimilées. Les services de la police aux frontières et de l'aéroport international Ahmed-Sékou-Touré ont été instruits de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher l'intéressé de quitter le territoire national. Il convient de préciser que cette mesure intervient au stade d'une enquête préliminaire et ne constitue pas une déclaration de culpabilité.

Le SPPG dénonce une atteinte aux principes de la liberté de la presse Cette procédure suscite une réaction du Syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG). Dans une déclaration rendue publique le 17 novembre 2026, l'organisation syndicale exprime ses préoccupations et conteste notamment la compétence de la CRIEF pour connaître d'un éventuel contentieux lié à une publication journalistique. Le syndicat précise d'emblée que son intervention ne vise pas à défendre Boundou Sylla en raison de ses fonctions actuelles au ministère de la Culture, mais à préserver la liberté de la presse et le droit des journalistes à exercer leur métier dans le respect de la loi.

« *Notre organisation ne défend pas M. Boundou Sylla en tant que secrétaire général du ministère en charge de la Culture. Elle intervient uniquement pour protéger un principe essentiel de l'État de droit : la liberté de la presse et le droit des journalistes à exercer leur profession dans le respect de la loi, sans poursuites arbitraires ni détournement des procédures judiciaires* », souligne le SPPG.

Pour l'organisation, si les faits reprochés au journaliste concernent le contenu de son article, leur qualification pourrait relever de la diffamation par voie de presse, encadrée par la loi organique L/2010/002/CNT du 22 juin 2010 relative à la liberté de la presse, communément appelée loi L002. Le syndicat estime que cette législation prévoit un régime spécifique pour les infractions commises par voie de presse, notamment des sanctions pécuniaires, des mécanismes de droit de réponse et de rectification ainsi que des voies de recours devant les juridictions compétentes.

La compétence de la CRIEF contestée

L'autre point soulevé par le SPPG concerne les attributions de la CRIEF. Créée pour connaître des infractions économiques et financières, cette juridiction est notamment compétente en matière de détournement de deniers publics, de corruption, d'enrichissement illicite et de blanchiment de capitaux. Pour le syndicat, une éventuelle diffamation commise dans le cadre d'un travail journalistique ne relève pas, en elle-même, du champ de compétence de cette juridiction. Il rappelle toutefois que la liberté de la presse ne confère aucune immunité aux journalistes et que toute personne estimant avoir été victime d'une publication portant atteinte à son honneur ou à sa réputation conserve le droit de saisir la justice. Le SPPG demande ainsi que toute procédure concernant un travail journalistique soit engagée devant les juridictions compétentes, conformément aux dispositions de la loi sur la liberté de la presse. L'organisation syndicale invite également les autorités à réaffirmer leur engagement en faveur de la liberté de la presse, du journalisme d'investigation et du droit du public à l'information.

Au-delà du cas personnel de Youssouf Boundou Sylla, cette affaire remet sur la table la question des rapports entre la justice et les médias, particulièrement lorsqu'il s'agit de publications mettant en cause des personnalités publiques. D'un côté, le parquet spécial estime que les circonstances entourant les révélations initiales méritent des explications et que les éventuels faits de corruption doivent faire l'objet d'investigations. De l'autre, le SPPG met en garde contre le recours à des procédures susceptibles, selon lui, de fragiliser la liberté de la presse et de décourager le journalisme d'investigation. Pour le syndicat, les enquêtes journalistiques constituent également un moyen de révéler des irrégularités, d'alerter les autorités et de contribuer à la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics. Il invite donc Alphonse Charles Wright à mesurer les conséquences de cette procédure sur l'ensemble de l'écosystème médiatique guinéen. « *Une justice forte n'a rien à craindre d'une presse libre, rigoureuse et responsable ; elle a, au contraire, tout à gagner de sa contribution à la transparence, à la redevabilité et à la protection de l'intérêt général* », conclut le SPPG.

Samuel Demba. D

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Conakry, ville créative de l'UNESCO en littérature

Les organisateurs de l'évènement présentent leur feuille de route

A la faveur d'une conférence de presse qui s'est tenue à la Maison de la presse le mercredi 18 novembre, les porteurs du projet ''Conakry, Ville créative de l'UNESCO en littérature", les principaux acteurs du monde du livre, de la culture et des institutions étatiques, ont défini la feuille de route de ce mandat de quatre ans. Ils ont mis l'occasion à profit pour présenter leur plan d'action et les perspectives.

Dans son intervention, Sansy Kaba Diakité, directeur des éditions L'Harmattan Guinée et fondateur des 72 Heures du Livre, a tenu tout d'abord à rappeler que Conakry avait déjà été sacrée Capitale mondiale du livre en 2017. Parlant de la désignation de Conakry comme Ville créative de l'UNESCO et membre du Réseau des villes créatives dans le domaine de la littérature le 31 octobre 2025, il a indiqué qu'il s'agit de l'aboutissement d'un long processus qui vient couronner et renforcer une dynamique déjà existante en faveur de la promotion du livre et de la lecture.

A noter qu'à l'international, la Guinée est parrainée par la ville d'Angoulême avec l'implication d'acteurs comme Bulle d'encre et le Bili Bili Pop-up.

« Une délégation guinéenne se rendra à Angoulême en janvier avec un stand officiel, et deux bandes dessinées consacrées à l'Almamy Samory Touré et à l'Almamy Bokar Biro qui seront prochainement publiées », fera-t-il savoir.

« *Vous avez vu, à travers les organisateurs d'événements littéraires, que nous allons nous focaliser sur la littérature et le patrimoine, que ce soit pour le SALEC ou les 72 Heures du Livre. Nous allons suivre les orientations de notre République et de la dynamique Simandou pour faire de notre patrimoine un credo. Ainsi, la 19e édition des 72 Heures du Livre se tiendra les 23, 24 et 25 avril prochains à Conakry. Le SALEC aura lieu au mois de mars. Nous venons d'achever ce mois-ci la 10e édition du Salon international du livre jeunesse.*

Quant à Bulle d'encre, il se déroulera au mois de février prochain, après notre retour d'Angoulême », a expliqué Sansy Kaba Diakité. Avant d'annoncer ceci : « *Ce qui est important de signaler, c'est que Conakry sera les 25, 26 et 27 novembre prochain à Essaouira, au Maroc, pour le premier sommet des villes créatives. Les 408 villes créatives vont se retrouver et Conakry aura la parole. La gouverneure de Conakry, accompagnée d'experts, sera présente pour défendre notre ville et nos quatre ans de programme en tant que Ville créative de l'UNESCO* »

Quant au directeur général des Centres de lecture et d'animation culturelle, Bernard Pévé Béavogui, il a expliqué que le plan d'action s'articule autour de quatre axes majeurs : la professionnalisation : création d'une résidence d'écriture et d'une académie du livre afin d'institutionnaliser la formation et le soutien aux auteurs ; les infrastructures : renforcement des médiathèques et de la Bibliothèque nationale en collaboration étroite avec les professionnels du secteur ; le rayonnement culturel : valorisation du patrimoine littéraire et culturel à travers la mise en valeur de sites patrimoniaux et l'organisation d'événements d'envergure internationale ; la coopération : développement de partenariats internationaux, notamment avec d'autres villes créatives comme Dakar, pour consolider les synergies régionales.

Sadjo

Gbessia

L'épouse de Sékou Amadou Bangoura raconte les circonstances de sa disparition

Le corps de Sékou Amadou Bangoura a été découvert dans la nuit de samedi à dimanche, à Gbessia Port 1, dans la commune de Gbessia. Parti de Forécariah jeudi dernier pour rejoindre sa famille à Conakry, le jeune homme n'est plus joignable depuis son départ. Après deux jours de recherches, son corps a été retrouvé dans un endroit isolé, entre un arbre et un mur.

Selon son épouse, son mari l'avait informée de son déplacement jeudi, aux environs de 15 heures.

« *Il m'a dit qu'il venait à Conakry. Je lui ai demandé s'il y avait un problème. Il m'a répondu que non, qu'on leur avait accordé cinq jours de repos et qu'il venait passer du temps avec nous. Mais depuis la nuit de jeudi jusqu'au vendredi, je l'appelais. Son téléphone sonnait, mais il ne décrochait pas. Après, nous avons fait des recherches pour localiser son numéro. On nous a dit qu'il était arrivé jusqu'à Gbessia. Je me suis demandé comment il pouvait être à Gbessia sans être arrivé ici. J'ai trouvé cela inquiétant. Par la suite, nous avons poursuivi les recherches et publié sa photo sur les réseaux sociaux. Quelque temps après, un numéro m'a appelée. La personne m'a directement annoncé qu'on avait retrouvé le corps de mon mari. Elle m'a dit qu'il était décédé avant de couper l'appel. Lorsque j'ai rappelé, elle m'a demandé son nom. Après, elle m'a confirmé qu'il s'agissait bien de lui. Son corps a été retrouvé suspendu à un arbre. Il avait son sac et son téléphone sur lui. Ils ne lui ont rien pris, ils lui ont ôté la vie et l'ont laissé comme ça* », a raconté Hawa Condé.

Mère de deux filles, âgées de six ans et d'un an, la veuve demande que les circonstances de la mort de son époux soient élucidées.

« *Je demande justice pour mon mari, parce qu'il n'a fait de mal à personne* », a-t-elle déclaré.

Le corps de Sékou Amadou Bangoura a finalement été retrouvé dans un état de décomposition.

Samuel Demba. D

SOCIÉTÉ & ACTUALITÉ NATIONALE

L'Épreuve de la Dignité : Entre la survie des voix libres et l'urgence du pain quotidien, le miroir d'une semaine décisive à Conakry

Il est des semaines qui ne se racontent pas à travers le fracas des grands discours officiels, mais dans le silence laborieux de ceux qui refusent de laisser mourir l'essentiel. Du 12 au 18 novembre 2026, l'actualité la plus poignante de Conakry et de la Guinée tout entière s'est nouée autour d'un combat profondément humain : celui de la survie des sentinelles de la pensée — nos organes de presse écrite asphyxiés par le poids du quotidien — en résonance directe avec le combat plus vaste de tout un peuple face à l'usure économique. Des couloirs du FADEM à Boulbinet jusqu'aux rédactions de la capitale qui luttent pour boucler leurs éditions, cette semaine a mis à nu une vérité bouleversante : sans outils pour dire le vrai et sans ressources pour tenir debout, même les plumes les plus vaillantes risquent l'asphyxie.

I. Jeudi 12 novembre à Boulbinet : Le cri du cœur d'une presse qui refuse de s'éteindre

Tout a commencé par un moment d'une rare intensité institutionnelle et humaine, ce jeudi 12 novembre 2026, lorsque la délégation de l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI), conduite par Mamadou Aliou Diakité, a franchi les portes du Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM). Derrière les formules protocolaires et la cordialité de l'accueil réservé par la direction générale du Fonds, c'est toute la détresse silencieuse d'une profession meurtrie qui s'est exprimée. Depuis des mois, les éditeurs de presse écrite se battent sur deux fronts : d'un côté, les divisions intestines et les batailles judiciaires qui ont épuisé les énergies ; de l'autre, la réalité implacable des charges — loyers impayés, flambée des coûts d'impression, précarité des rédactions — qui menacent jusqu'à l'existence physique des journaux. Ce qui a rendu cette rencontre si poignante, c'est le plaidoyer vibrant porté au nom de la mémoire collective, notamment par la vice-présidente Aminata Mbow Camara rappelant que « le numérique est éphémère, mais le papier reste, et c'est ce que nos arrière-petits-fils pourront lire dans des décennies ». Et la réponse du Directeur Général du FADEM a agi comme un baume sur des plaies encore vives : l'engagement d'ouvrir les bras à tous, de dépasser les querelles de chapelle et d'accompagner concrètement ceux qui produisent, analysent et résistent.

II. Le compte à rebours du 18 novembre : La course contre la montre des rédactions

À peine les portes du FADEM refermées, l'actualité de cette semaine s'est transformée en une véritable course contre la montre pour les entreprises de presse de Conakry. Avec le lancement du **Communiqué N° 001/FADEM/DG/2026,** fixant au mercredi 18 novembre 2026 la date limite de dépôt des dossiers pour la mise à disposition d'équipements légers, un souffle d'espoir mêlé d'anxiété a traversé les salles de rédaction.

Pour qui connaît la réalité quotidienne d'un journaliste-reporter à Conakry — travaillant parfois sans ordinateur personnel fonctionnel, sans dictaphone fiable, affrontant les embouteillages interminables et la cherté de la vie pour ramener l'information juste —, cet appel à candidature n'était pas une simple formalité administrative. C'était une bouée de sauvetage. Jusqu'aux dernières heures de ce mercredi 18 novembre, les fondateurs de journaux et directeurs de publication ont rassemblé leurs agréments, dressé l'inventaire de leurs manques et formulé l'espoir que l'équité et la transparence promises par le comité de sélection permettent enfin de doter les vraies rédactions des outils élémentaires de leur dignité.

III. Au-delà des rédactions : Le miroir des attentes sociales d'un peuple patient

Mais le drame et l'espérance de la presse guinéenne durant cette semaine du 12 au 18 novembre ne sont que le reflet fidèle de ce que vit chaque foyer de Conakry à Nzérékoré. La presse est le thermomètre d'une nation : lorsqu'elle peine à payer ses loyers et à imprimer ses pages, c'est tout le tissu économique qui souffre de l'étroitesse du marché et de la flambée des coûts. Dans les quartiers populaires de la capitale, l'actualité la plus saisissante reste cette résilience quotidienne des mères de famille, des ouvriers et des jeunes diplômés qui scrutent chaque réforme gouvernementale avec l'espoir d'une amélioration tangible de leur panier quotidien. Entre les grands chantiers structurants de l'État et l'urgence d'alléger le fardeau social — par la maîtrise des prix des denrées de base, la redynamisation des filets de sécurité et le soutien aux initiatives locales —, la Guinée vit à l'heure de l'impatience constructive.

L'œil de Kèfina : La noblesse de tenir debout

Ce que nous retiendrons de cette semaine du 12 au 18 novembre 2026, ce n'est ni le bruit des polémiques passagères ni les rumeurs des réseaux sociaux. C'est la dignité de ces femmes et de ces hommes qui, face à l'adversité, choisissent le dialogue plutôt que la fracture, l'organisation plutôt que le renoncement, et le travail plutôt que la plainte.

Comme le disait si bien le sage adage rappelé lors des échanges de cette semaine, on ne quitte pas la main pour tendre le poing, on ouvre les bras. Puisse cet esprit d'ouverture, de solidarité et d'appui concret irriguer non seulement les rédactions de notre presse indépendante, mais l'ensemble de la société guinéenne. Car une nation qui protège ses plumes et soutient ses travailleurs bâtit sur le roc indestructible de la vérité et de la vertu.

Kèfina Diakité

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Gestion des ordures à Conakry

Ce que propose Sékou Koutoubou Kéita, président de la Coordination Nationale des Acteurs de l'Assainissement de Guinée (CONAG)

Dans un entretien accordé au site Mosaiqueguinee.com, M. Sékou Koutoubou Kéita, président de la Coordination Nationale des Acteurs de l'Assainissement de Guinée (CONAG), identifie l'origine du dysfonctionnement dans un système reposant sur trois maillons indissociables, mais actuellement déséquilibrés.

« *Le schéma de l'assainissement est basé sur trois maillons : la pré-collecte, le transfert et la gestion de la décharge. Dès que l'un d'eux est affecté, cela se répercute automatiquement sur les deux autres. Aujourd'hui, la capacité opérationnelle de pré-collecte est nettement supérieure à celle du transfert. C'est pourquoi, les Conakrykas s'enfoncent dans l'insalubrité* », a-t-il expliqué à Mosaiqueguinee.com. A en croire le président de la CONAG, le transfert constitue aujourd'hui le maillon le plus faible de la chaîne.

L'État s'était initialement engagé à recruter plusieurs entreprises pour le transfert ainsi qu'une société dédiée à la gestion de la décharge. Or, seule l'entreprise Arak a été retenue pour assurer le transport des ordures. Celle-ci se retrouve dans l'incapacité matérielle d'absorber, à elle seule, les milliers de tonnes de déchets produits quotidiennement et de désengorger les points de regroupement (PR) ainsi que les zones de Transit et de tri (ZTT). Pour débarrasser Conakry de ses montagnes d'immondices, M. Kéita préconise une série de mesures urgentes : d'abord l'implication des communes à la base. Notre interlocuteur recommande d'autoriser les municipalités à contractualiser directement avec des entreprises privées pour la pré-collecte, tout en les dotant de matériels adaptés notamment les bacs basculants, les camions ; diversifier les prestataires de transport.

Il précise que l'État ne doit pas dépendre d'un acteur unique. Bien qu'un contrat ait été signé avec la société guinéenne Messan Sufu, celle-ci ne pourra pas absorber à elle seule les 3.800 tonnes quotidiennes ; recruter d'autres sociétés pour l'épauler dans le dégorgement des ZTT et des points de regroupement ; soutenir et équiper les Groupements d'Intérêt Économique (GIE). Déjà bien implantées au niveau local, les PME organisées en GIE possèdent une forte capacité opérationnelle. Subventionnées et dotées en matériel de transfert, elles pourraient, selon M. Kéita, assurer l'évacuation des déchets plus efficacement que les communes ; assurer un financement pérenne du secteur ; clarifier la tutelle institutionnelle. A propos de l'éloignement du nouveau site de Baritodé situé à environ 70 km du centre-ville, M. Kéita relativise la distance en la comparant à celles d'autres capitales de la sous-région, comme Dakar (120 km) ou Cotonou (une centaine de kilomètres). Pour lui, le véritable goulot d'étranglement réside dans l'état des infrastructures routières et la mauvaise gestion des embouteillages, qui paralysent les rotations des camions de transfert. Il met en garde contre une gestion publique directe des équipements, rappelant un précédent historique. « *L'expérience a déjà montré que la commune ne peut pas être directement opérationnelle dans ce secteur. Dans les années 1990, l'État avait acquis une dizaine de bennes tasseuses pour la commune de Matoto. En moins de deux ans, tous ces engins étaient sur cales faute d'entretien et par mauvaise gestion. C'est pourquoi le schéma actuel privilégie la privatisation : l'entrepreneur privé sait que sa rentabilité dépend de son rendement, ce qui l'oblige à la performance et à la compétitivité* », a dit M. Sékou Koutoubou Kéita lors de l'entretien accordé au site Mosaiqueguinee.com.

Mamadou Oury

Crise à l'AGEPI

Mamadou Aliou Diakité privilégie la relance de l'association sous l'égide du FADEM

Dans le cadre de ses démarches visant à relancer l'Association guinéenne des éditeurs de la presse indépendante (AGEPI), Mamadou Aliou Diakité, président de l'organisation, a rencontré jeudi, 12 novembre 2026, Souleymane Bah, directeur général du Fonds d'appui au développement des médias (FADEM). La rencontre a notamment permis de présenter le bureau exécutif de son équipe et de solliciter l'accompagnement de l'institution pour redynamiser une association confrontée à une crise depuis le début des contestations autour de sa présidence.

À cette occasion, Mamadou Aliou Diakité a exprimé sa volonté de dépasser les divisions internes afin de consacrer les efforts à la relance et au développement de l'AGEPI. Cependant, le patron du journal Aigleinfos est revenu sur le différend opposant son organisation à une autre structure professionnelle de presse, notamment autour de la proximité de leurs appellations.

« Nous avons toujours privilégié la liberté d'association et le respect des initiatives professionnelles. Cependant, la suite des événements a révélé une implication active du président de la HAC dans la mise en place de cette nouvelle organisation professionnelle de presse », a-t-il déclaré.

M. Diakité a précisé que le choix d'une appellation très proche de celle de l'AGEPI constitue le principal point de désaccord ayant conduit son équipe à saisir la justice.

« Une situation susceptible de créer une confusion préjudiciable. Nous avons donc préféré confier cette question à la justice, seule habilitée à se prononcer sur ce différend. En attendant son règlement, nous avons décidé de tourner définitivement la page pour nous consacrer à l'essentiel : la relance et le développement de l'AGEPI », a-t-il ajouté.

Le président de l'AGEPI a également sollicité l'accompagnement du FADEM, notamment en faveur des entreprises de presse écrite et dans la recherche de solutions durables aux difficultés auxquelles le secteur est confronté. Il a réaffirmé la volonté de son équipe de construire un partenariat solide avec l'institution.

En réponse, le directeur général du FADEM, Souleymane Bah, a salué la démarche et assuré que son institution reste disposée à accompagner les organisations professionnelles de médias, indépendamment de leurs divergences. Il a toutefois invité les responsables de l'AGEPI à dépasser les procédures judiciaires et à privilégier l'avenir de leur association.

« Ce que je vous conseille, c'est de fonctionner et de prouver de quoi vous êtes capables. Au même titre que toutes les associations professionnelles, nous sommes là pour vous accompagner, accompagner les professionnels et les patrons des médias afin que vos structures perdurent dans le temps », a-t-il indiqué.

Souleymane Bah a également insisté sur la nécessité pour la presse écrite de s'adapter aux mutations du secteur, particulièrement à l'ère du numérique. Il a annoncé la relance prochaine d'une plateforme destinée aux professionnels des médias, invitant l'équipe de Mamadou Aliou Diakité à actualiser ses données et à s'y inscrire. Il a par ailleurs évoqué des appuis prévus d'ici la fin de l'année.

Abordant les divisions entre les organisations professionnelles de la presse écrite, le directeur général du FADEM a plaidé pour l'unité afin de renforcer leur représentation auprès des institutions de l'État. « Aujourd'hui, l'idée, c'est d'avoir une seule association de presse. Plus on a une seule voix qui porte auprès des institutions de l'État, mieux on peut être accompagné », a-t-il estimé. Avant de réitérer l'engagement du FADEM à soutenir la presse écrite, Souleymane Bah a lancé un dernier appel à l'équipe de Mamadou Aliou Diakité : « Tournez la page, même les histoires de justice-là, honnêtement, c'est un conseil de frère. Laissez ça. » Cette rencontre s'inscrit ainsi dans une démarche de rapprochement et de relance de l'AGEPI, alors que les divisions autour de sa représentation continuent de peser sur le fonctionnement de l'organisation.

Samuel Demba. D

Avocats de l'Agent judiciaire de l'État

Les dessous de la reprise du boycott illimité des audiences

Les avocats chargés d'assurer la défense des intérêts de l'État guinéen devant les juridictions du pays ont annoncé cette semaine la reprise d'un boycott illimité des audiences et autres diligences relatives aux dossiers traités pour le compte de l'Agent judiciaire de l'État (AJE).

Selon le site Mosaiqueguinee.com, dans plusieurs courriers adressés au président du Tribunal de première instance de Dixinn, à la présidente du Tribunal de première instance de Kaloum, au Premier président de la Cour suprême, au Premier président de la Cour d'appel de Conakry, au président du Tribunal de commerce ainsi qu'au président de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), ces avocats indiquent avoir notifié cette décision à leur client le 13 novembre 2026. « Nous avons officiellement notifié à ce dernier notre décision de reprendre le boycott illimité de l'ensemble des audiences et autres diligences relatives aux dossiers dont nous assurons la défense pour son compte », écrivent les membres du collectif dans les correspondances datées du 16 novembre 2026. Ils expliquent les raisons qui les auraient poussés à reprendre leur mouvement dans un courrier antérieur adressé à l'Agent judiciaire de l'État le 12 novembre 2026. Ce collectif est composé de : Me Nicolas Zomy, Me Faya Gabriel Kamano, Me Amadou Lelouma Diallo, Me Sereba Mory Kanté, Me Jean Moussa Sovogui, Me Amadou Oury Diallo, Me Bernard Sâa Dissi Millimouno et Me Lancei Doumbouya. Ces derniers sollicitent les chefs de juridictions citées plus haut afin qu'ils portent cette information à la connaissance des magistrats relevant de leur ressort. Selon les courriers consultés par le site Mosaiqueguinee.com, cette démarche viserait à permettre aux différentes juridictions de « tenir compte » de cette situation dans la gestion des procédures concernées. De l'avis de moult observateurs, cette décision pourrait avoir des répercussions sur l'examen de plusieurs affaires impliquant l'État guinéen devant les juridictions ordinaires, commerciales et spécialisées du pays. L'ampleur des conséquences dépendra notamment de la durée du mouvement et des éventuelles discussions qui pourraient intervenir entre les avocats concernés et l'Agent judiciaire de l'État, rapporte le site Mosaiqueguinee.com.

Sadjo

MÉDIAS & SOUVERAINETÉ INTELLECTUELLE

Sauver l'Encre et le Papier : Les pistes stratégiques pour redynamiser durablement la presse écrite en Guinée

Dans le vacarme assourdissant de l'instantanéité numérique, où les rumeurs s'emballent sur les réseaux sociaux avant même d'être vérifiées, la presse écrite guinéenne traverse l'une des zones de turbulences les plus critiques de son histoire. Concurrencée par le tout-gratuit en ligne, asphyxiée par le coût prohibitif des intrants d'impression et fragilisée par un marché publicitaire étroit, la presse papier semble parfois menacée d'extinction. Pourtant, comme le rappellent avec justesse les doyens et les bâtisseurs de la profession, le papier demeure le seul support indélébile, la mémoire vivante d'une nation que les générations futures pourront consulter avec confiance. Comment dès lors sortir la presse écrite guinéenne de la précarité pour lui redonner ses lettres de noblesse et sa viabilité économique ? Enquête et feuille de route pour une renaissance nécessaire.

I. Le diagnostic sans fard : Les maux qui asphyxient le papier

Pour guérir le malade, encore faut-il poser le diagnostic avec la rigueur de la vérité. Si les kiosques de Conakry et des grandes villes de l'intérieur peinent aujourd'hui à écouler leurs tirages, c'est en raison d'une combinaison de facteurs structurels qui étranglent les entreprises de presse :
1.La flambée des coûts de production et d'impression : L'absence d'une industrie papetière locale oblige les éditeurs à importer le papier, les plaques et les encres à prix d'or, subissant de plein fouet les fluctuations des devises et les taxes douanières.

2.L'effondrement de la chaîne de distribution : Contrairement aux grandes démocraties médiatiques qui disposent de messageries de presse performantes, la distribution en Guinée reste largement artisanale. Acheminer un journal de Conakry à Nzérékoré, Kankan ou Labé relève souvent du parcours du combattant, privant la majorité des citoyens de l'intérieur de l'accès à l'information écrite.

3.L'asymétrie du marché publicitaire : La manne publicitaire — tant publique que privée — s'oriente massivement vers les médias audiovisuels et les plateformes numériques à forte audience immédiate, laissant la presse écrite sur le bas-côté malgré la qualité de ses analyses.

4.Le déficit de structuration entrepreneuriale : Trop souvent, le journal papier reste porté par la seule passion d'un fondateur-rédacteur en chef, sans véritable direction commerciale, ni comptabilité analytique, ni modèle économique diversifié.

II. La valeur ajoutée irremplaçable : Pourquoi le papier ne doit pas mourir

Face à la déferlante des sites d'information en ligne et des réseaux sociaux, certains prophètes de malheur ont annoncé un peu vite la mort du journal imprimé. C'est une erreur stratégique majeure. Le numérique est volatil, éphémère et souvent soumis à la dictature du clic ; le papier, lui, incarne le temps long, la réflexion et la responsabilité.
•L'exigence de l'investigation et du recul : Là où l'écran impose la vitesse au détriment de la vérification, le journal papier oblige le journaliste à croiser ses sources, à contextualiser les faits et à offrir au lecteur une analyse fouillée et apaisée.
•Le rempart juridique et patrimonial : Un article imprimé engage durablement la responsabilité de son auteur et constitue une archive historique inaltérable. Dans cinquante ans, nos arrière-petits-fils ne retrouveront peut-être plus un post Facebook effacé, mais ils pourront toujours ouvrir la collection reliée d'un journal ou d'un magazine conservé dans nos bibliothèques.
•L'outil d'éveil citoyen et scolaire : La presse écrite demeure le premier vecteur d'apprentissage de la langue, de structuration de la pensée critique et de promotion de la lecture chez la jeunesse guinéenne.

III. Les six piliers de la renaissance : Comment relancer la machine ?

La survie de la presse écrite guinéenne ne viendra pas d'une simple lamentation corporatiste, mais d'une révolution des méthodes impliquant à la fois l'État, les institutions d'appui comme le FADEM, les annonceurs et les patrons de presse eux-mêmes.
1.L'allègement fiscal et la subvention aux intrants
L'État guinéen, dans son élan de refondation, doit considérer la presse écrite comme un bien public stratégique. Cela passe par une **exonération totale ou substantielle des droits de douane sur le papier journal, l'encre et les équipements d'imprimerie**, ainsi que par la création d'une imprimerie moderne mutualisée à tarifs subventionnés pour les titres indépendants.
2. La création d'une messagerie nationale de distribution
Il est impératif de mettre en place un réseau structuré de distribution appuyé par les compagnies de transport public et privé, les bureaux de poste et les collectivités locales. Un citoyen de Siguiri ou de Boké doit pouvoir acheter son journal le matin même de sa parution à Conakry.
3.L'institutionnalisation des abonnements publics
L'administration guinéenne doit donner l'exemple du patriotisme économique. Chaque ministère, chaque direction nationale, chaque préfecture, chaque ambassade, ainsi que les universités, lycées et sociétés publiques doivent souscrire à des **abonnements groupés** auprès des organes de presse écrite régulièrement parus et reconnus.
4. Le rôle stratégique du FADEM et le renforcement des capacités
L'accompagnement du Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM) doit s'orienter vers l'appui ciblé aux projets éditoriaux viables. Au-delà de l'aide directe, la mise en place de formations continues pour les patrons de presse en gestion d'entreprise médiatique, en marketing publicitaire et en montage de projets constitue un levier fondamental pour transformer nos rédactions en véritables PME rentables.
5. La synergie intelligente entre le papier et le numérique
Plutôt que d'opposer le papier et le web, les éditeurs guinéens doivent inventer un modèle hybride : réserver les brèves et l'actualité chaude au site internet pour capter l'audience, et monétiser les grandes enquêtes, les dossiers exclusifs, les portraits et les suppléments économiques dans l'édition papier et PDF sécurisée par abonnement.
6. L'unité et la discipline des organisations professionnelles
Enfin, la presse écrite ne pourra peser de tout son poids face aux pouvoirs publics et aux grands annonceurs que si elle parle d'une seule voix forte et crédible. Dépasser les querelles intestines, assainir les rangs pour distinguer les véritables entreprises de presse des feuilles occasionnelles sans rédaction, et imposer le respect strict de la déontologie sont les conditions sine qua non de sa crédibilité.

Conclusion : L'encre de la dignité

Redynamiser la presse écrite en Guinée n'est pas un combat d'arrière-garde ; c'est un impératif de souveraineté intellectuelle et démocratique. Un pays qui laisse mourir ses journaux accepte que son histoire s'écrive dans l'éphémère et le superficiel. En conjuguant la volonté politique d'accompagnement des institutions, la rigueur managériale des éditeurs et l'amour du travail bien fait des journalistes, le papier retrouvera sa place au cœur de la cité. Car tant qu'il y aura en Guinée des plumes libres habitées par la vérité et la vertu, l'encre continuera de tracer, jour après jour, le chemin de notre conscience nationale.
Mamadou Aliou Diakité (Président de l'AGEPI)

Lutte contre l'orpaillage "illégal"

Le procureur spécial de la CRIEF annonce des poursuites contre 400 chefs de district de Siguiri

Le lundi 16 novembre 2026, après la condamnation de 22 anciens administrateurs territoriaux et de 202 orpailleurs clandestins, par la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), le procureur spécial de ladite juridiction, Alphonse Charles Wright, a annoncé dans la foulée des poursuites contre de 400 présidents de districts et chefs de quartiers de Siguiri.



« Le Ministère public est très satisfait, puisque c'est à bon droit que la responsabilité pénale des personnes, des sujets étrangers, a été retenue, mais de façon subsidiaire celle des administrateurs territoriaux. Ce n'est pas que ça. Vous avez les 400 et quelques présidents de districts qui seront entendus dans les jours à venir. C'est pour vous dire que, qu'on soit un commis de l'État, lorsqu'on vous affecte à des fonctions de responsabilité, vous avez l'obligation de pouvoir faire les choses dans le respect de la réglementation en la matière. Nous attendons la défense. Autant la défense exercera ses droits de recours, autant le Ministère public s'en tiendra là pour l'instant, mais nous sommes très satisfaits », a indiqué Alphonse Charles Wright. Et d'ajouter : « C'est un message lancé à tous les exploitants illégaux qui pensent qu'on peut porter atteinte à l'environnement et que cela reste impuni. Cette décision n'est pas contre une personne, c'est une décision qui défend l'intérêt de la société à laquelle nous appartenons tous. La protection de l'environnement est non négociable, puisque cela va de la survie humaine » Aux avocats de la défense qui ont déclaré indiqué qu'ils consulteraient leurs clients avant d'éventuellement interjeter appel, Alphonse Charles Wright dira ceci : « Lorsqu'un ministère public dit qu'il est satisfait, c'est que sa satisfaction tient du fait que l'accusation qu'il porte a été reconnue et établie devant la justice. C'est un sentiment de satisfaction ; ce n'est pas le quantum de la peine qui importe, il pouvait même les condamner à deux mois, on n'a pas de problème avec ça. Chez nous, le plus important, c'est que ce qui a été porté contre eux a été établi devant une juridiction indépendante. Donc, ce n'est pas le quantum de la peine qui nous importe, le plus important aujourd'hui, derrière cette décision, c'est de vous dire que l'on n'a accusé personne à tort et que, désormais, c'est un message à la fois pour ceux qui seront amenés éventuellement à les remplacer au niveau de la région administrative de Siguiri, et pour signifier que le Ministère public veille au grain ». Affaire à suivre…
Mamadou Oury

Foot

Le patron de la FFF Philippe Diallo candidat à la présidence de la Fifa



Le comité exécutif de l'UEFA a désigné lundi 16 novembre Philippe Diallo, le patron de la Fédération française de football (FFF), pour être candidat à la présidence de la Fifa face au sortant Gianni Infantino lors de l'élection prévue le 18 mars 2027 à Rabat. La candidature de M. Diallo doit être formellement ratifiée mardi 17 novembre par le Comité exécutif de la FFF, a précisé la Confédération européenne. La date limite du dépôt des candidatures à la présidence de la Fifa est prévue mercredi à minuit.

« *Lors d'une réunion tenue aujourd'hui et présidée par le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, les associations nationales représentées au sein du Comité exécutif de l'UEFA et du Conseil de la Fifa ont invité Philippe Diallo, président de la Fédération française de football (FFF), à se porter candidat à l'élection présidentielle de la Fifa en mars 2027, lui assurant à l'unanimité leur soutien total »,* a indiqué l'instance européenne dans un communiqué. *« Face à de sérieuses préoccupations concernant l'orientation prise par la Fifa, les associations nationales ont appelé à une unité et une confiance renouvelées au sein de la communauté mondiale du football. Elles ont également plaidé pour une Fifa qui place le développement du football dans toutes les régions du monde au cœur de sa mission, qui respecte les normes de gouvernance les plus exigeantes et qui travaille en étroite collaboration avec ses associations membres, ses confédérations et l'ensemble des acteurs du football. Elles ont exprimé leur entière confiance en Philippe Diallo pour assurer le leadership nécessaire à la réalisation de cette ambition* », a ajouté le communiqué.

L'UEFA était en quête d'un postulant crédible

A la pointe de l'opposition à **Gianni Infantino** depuis la révélation du projet, finalement avorté, de création d'une société commerciale ouverte à des investisseurs privés, baptisée Fifa Forward Entreprise (FFE), l'UEFA était en quête d'un postulant crédible pour affronter le dirigeant italo-suisse, en poste depuis 2016. Après avoir essuyé plusieurs refus dont celui du Canadien Victor Montagliani, président de la Confédération de l'Amérique du nord, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, ou celui du Qatarien Nasser Al-Khelaifi, président du PSG, l'instance a donc opté pour Philippe Diallo. Selon plusieurs médias, l'ancien entraîneur emblématique d'Arsenal Arsène Wenger avait également été envisagé pour défier Gianni Infantino mais a finalement décliné. La tâche de M. Diallo s'annonce toutefois très compliquée. Fortement affaibli après la révélation du projet FFE, M. Infantino a depuis obtenu le soutien de la Confédération asiatique, un temps rallié à l'UEFA dans son opposition au président de la Fifa. M. Infantino bénéficie également de l'appui de la confédération sud-américaine (Conmebol) et de la Confédération africaine (CAF).

Philippe Diallo, âgé de 63 ans, est arrivé à la présidence de la FFF en janvier 2023 après le départ de **Noël Le Graët**, emporté par une succession de scandales. D'abord patron par intérim de l'instance, il a été élu président en juin 2023 avant d'être reconduit en décembre 2024 pour un mandat de quatre ans. Avant son élection, il avait notamment été le patron du syndicat des clubs professionnels français et membre du conseil d'administration de la Ligue de football professionnel.
RFI